

p.B.15.21.F. - CE/pb

Le 31 octobre 1975

Note de dossierRelations franco-suisse

Ci-après, quelques faits marquants des relations franco-suisse durant les trois dernières années, susceptibles d'être relevés lors de la visite d'adieux de M. l'Ambassadeur Dufournier.

En avril 1972, M. P. Graber a été reçu par M. P. Schumann au Quai d'Orsay (en réponse à une visite de M. Schumann à Berne, en septembre 1971). La révision de la Convention franco-suisse de 1949 en matière d'assurances sociales qui avait été évoquée à cette occasion a été signée le 3.7.1975.

L'Ambassadeur Dufournier a pris une part active à la création d'une commission mixte consultative pour les problèmes nés du voisinage entre le canton de Genève et les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie (entrée en vigueur le 12.7.1973 par échanges de lettres).

Durant les années 1973-75, plusieurs accords sont entrés en vigueur entre la France et la Suisse, notamment en ce qui concerne ;

- la création de bureaux de douane à contrôles nationaux juxtaposés;
- la création d'un plan quinquennal commun pour l'examen des eaux du lac Léman;
- la rectification de la frontière entre le canton de Genève et le Département de Haute-Savoie.

En 1974 a également été signé un traité sur la protection des indications de provenance, des appellations d'origine et d'autres dénominations géographiques.

On peut également relever qu'avec plus de 90'000 membres - 2/3 DN - la communauté suisse en France demeure la plus importante que nous ayons (environ 1/3 des Suisses établis dans le monde).

A. Guennet
Guennet

